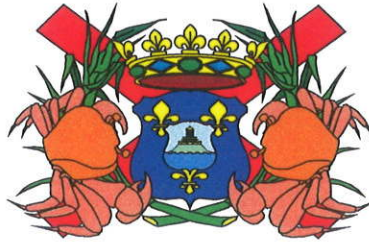


Région & Département de la Guadeloupe
COMMUNE DE MORNE A L'EAU



**Extrait du Procès-Verbal
Des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille douze et le 09 Aout

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la ville de Morne-à-L'Eau

Etaient présents : *Monsieur Jean Claude LOMBION, maire, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Monsieur Aurel MIRRE, madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL,*

Etaient absents : *Madame Mariane LOYSON, Madame Maud URSULE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Daniello FOULE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame CARDOVILLE, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Eric MANNE*

Etaient représentés : *Monsieur Philipson FRANCFORT par Monsieur le maire Jean Claude LOMBION , Madame Florise CANVOT/VINCENT par Madame Victoire Jasmin*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

DELIBERATION N° 13-05-2010

Rénovation du marché aux vivres : Modification du plan de financement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Au cours de sa séance du 16 Mars 2012, l'assemblée délibérante a adopté un nouveau plan de financement pour la rénovation du « marché aux vivres ».

Il s'agit aujourd'hui de préciser la participation de chaque partenaire financier suite à la délibération n° 15-01-2012 du 16 mars 2012.



Le cout global est le suivant :

NATURE DES ACTIVITES	MONTANT EN EUROS HT	TOTAL
Etudes et honoraires	3135,00	557 363,00
Travaux	493 000,00	
Publicité Information	7622,00	
Mandat Opérateur	25 946,00	

Toutefois, pour des raisons techniques il convient, aujourd'hui, de préciser la répartition du plan de financement.

La répartition proposée est la suivante :

PARTENAIRES FINANCIERS	POURCENTAGE	MONTANT EN EUROS HT
FEADER	60%	334 417,80
CONSEIL REGIONAL	20%	111 472,60
AUTOFINANCEMENT	20%	111 472,60
TOTAL	100%	557 363,00

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 15-01-2012 portant modification du plan de financement ;

Vu le procès verbal de carence constatant l'absence de quorum lors de la séance du 09 Aout 2012 ;

Vu le rapport du Maire ;

Et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le nouveau plan de financement susvisé proposé pour l'opération de rénovation du marché aux vivres.

ARTICLE 2 : D'autoriser le maire à solliciter le FEADER et le Conseil Régional pour le cofinancement des travaux de rénovation du Marché aux Vivres

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité.

Pour expédition conforme



**P. Le Maire Abst.
La 1^{ère} adjointe Ffs.**

Victoire JASMIN

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité effectuées le 14/08/2012

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre